

Conseil Municipal

Jeudi 12 avril 2018 – 18h00

Compte Rendu

(Conformément à l'article L 2121.25 du CGCT)

L'an deux mille dix-huit, le douze avril à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean, dûment convoqué le six avril deux mille dix-huit, sous la présidence de Marie Dominique VEZIAN, Maire.

Présents : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs Gérard BAPT, Céline MORETTO, Bruno ESPIC, Patricia BRU, Gérard MASSAT, Marie-Christine PICARD, Claude BRANA, Philippe COUZI, Claude COUREAU, Thérèse VIU, Olivier ESCANDE, Hélène REGIS, Gérard GALONIER, Josiane LATAPIE, Gilles DESTIGNY, Virginie RIELLO, Maguy GRIJALVO, Gérard TAMALET, Nicole PATIES, Odette SOUPEZ, Pierre SAULNIER, Franck CHRISTMANN, Christine LE FLAHAT, Catherine FLORES, Patrick DURANDET, Frédéric SOL.

Absents Représentés : M. Michel FRANCES représenté par Mme le Maire, Mme Chantal ARRAULT représentée par Mme Céline MORETTO, M. Paul DILANGU représenté par M. Gérard MASSAT, Mme Céline BOULIN représentée par M. Claude COUREAU, M. Mathieu BOSQUE représenté par M. Bruno ESPIC, Mme Marianne MIKHAÏLOFF représentée par M. Frédéric SOL

Secrétaire de Séance : Mme Josiane LATAPIE

Désignation d'un secrétaire de séance

Comme au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire (art. L 2121-15). A l'issue de chaque séance, le procès-verbal est dressé par le secrétaire de séance. Pour cette séance, il s'agit de M. Olivier ESCANDE.

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Le compte rendu du Conseil municipal du 12 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – DECISIONS PRISES PAR DELEGATION (Conformément à l'article L 2122.22 du CGCT et à la délibération du 29 mars 2014, modifiée le 4 juillet 2016)

- En date du 22 février 2018 :

- o Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre d'une concession de gestion des crèches
- o Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la rénovation du groupe scolaire de Preissac

- En date du 12 mars 2018 :

- o Réfection des toitures tuiles du groupe scolaire de Preissac et du centre de loisirs
- o Marché de fourniture de quincaillerie

- En date du 15 mars 2018 :

- o Marché de fourniture hygiène et sécurité

- En date du 3 avril 2018 :

- o Marché de fourniture pour véhicules

3 – ADMINISTRATION GENERALE

Affaire 1 : Rapport annuel de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées - Exercice 2017

Rapporteur : Monsieur Claude COUREAU

En application de l'article L 2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport annuel de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est présenté au Conseil municipal qui est invitée à en prendre acte.

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la Commission Communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées - Exercice 2017.

Voix pour	-
Voix contre	-
Abstentions	-

Affaire 2 : Désignation d'un suppléant au syndicat mixte Haute Garonne Environnement

Rapporteur : Monsieur Gérard BAPT, Premier Adjoint

La commune de Saint-Jean est membre de divers syndicats intercommunaux et syndicats mixtes. A ce titre, elle est représentée au sein des instances dirigeantes de ces établissements publics par des délégués élus par le Conseil Municipal.

Le 24 avril 2014, Monsieur Michel FRANCES a été élu délégué titulaire Syndicat Mixte « Haute-Garonne Environnement ». Or, les statuts du syndicat ayant été modifiés, il est nécessaire d'élire un délégué suppléant (article 17).

L'exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal élit, à la majorité Madame Josiane LATAPIE suppléante de Monsieur Michel FRANCES au syndicat mixte Haute Garonne Environnement.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	5

Abstentions de Mmes MIKHAÏLOFF, LE FLAHAT, FLORES et de MM DURANDET et SOL

Affaire 3 : Répartition de l'actif et du passif du SITPA

Rapporteur : Madame Patricia BRU, Adjointe aux Affaires Sociales

Le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016. Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRe du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

Cette liquidation intervient dans les conditions prévues par les articles L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT. Elle prévoit notamment la répartition de l'actif et du passif du syndicat au vu de son dernier compte administratif.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94€

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA :

- ne possède pas de personnel territorial ;
- ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres ;
- n'a pas d'emprunt en cours ;

Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition. A cet effet, il convient de rappeler qu'aux termes d'une convention d'assistance conclue le 27 mars 1995 avec le SITPA et complétée par une convention signée le 9 janvier 1996 et modifiée par l'avenant du 28 mai 2003, le Département de la Haute-Garonne a mis à la disposition du syndicat un ensemble de moyens financiers, matériels et en personnels pour l'exercice de ses compétences statutaires. L'article 4 de cette convention précise que :

« Dans le cas de résiliation de la convention ou dissolution du Syndicat Intercommunal de Transport de Personnes Âgées, l'excédent des recettes sur les dépenses sera reversé au Conseil Général (Budget Annexe des Transports) au moment de la clôture des comptes ».

L'exposé de Madame le Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions qui lui ont été faites, à savoir :

- **de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94€**
- **d'autoriser Madame le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.**

Voix pour	33
Voix contre	0
Abstentions	0

4 – FINANCES

Affaire 4 : Affectation des résultats 2017

Rapporteur : Monsieur Bruno ESPIC, Adjoint aux Finances

Constatant les résultats de clôture de l'exercice antérieur, il est proposé au Conseil municipal d'affecter les résultats du compte administratif 2017, de la manière suivante :

- Affectation du résultat de fonctionnement : 1 232 128,81 €
 - Report en fonctionnement **R002 pour : 1 232 128,81 €**
- Affectation du résultat d'investissement : 3 210 652,47 €.
 - Affectation en investissement **R001 pour 3 210 652,47 €.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à la majorité, l'affectation des résultats qui vient de lui être faite.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	5

Abstentions de Mme VIU et de MM COUZI, TAMALET, SAULNIER et CHRISTMANN

Affaire 5 : Taux de fiscalité 2018

Rapporteur : Monsieur Bruno ESPIC, Adjoint aux Finances

En matière de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties, les bases définitives 2017 et les bases prévisionnelles 2018 notifiées par les services fiscaux se présentent comme suit :

	Bases définitives 2017	Bases prévisionnelle 2018	Évolution
Taxe d'habitation	15 571 015 €	15 970 000 €	+ 2.56 %
Taxe foncière bâti	14 330 815 €	14 673 000 €	+ 2.39 %
Taxe foncière non bâti	15 342 €	15 100 €	- 1.58 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité, les taux de fiscalité 2018 suivants.

	Taux 2017 pour rappel	Taux 2018 proposés
Taxe d'habitation	8,77 %	8,77 %
Taxe foncière bâti	14,96 %	14,96 %
Taxe foncière non bâti	96,75 %	96,75 %

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	5

Abstentions de Mmes MIKHAÏLOFF, LE FLAHAT, FLORES, et de MM DURANDET et SOL

Affaire 6 : Budget Primitif 2018

Rapporteur : Monsieur Bruno ESPIC, Adjoint aux Finances

Monsieur ESPIC, rappelle pour information 3 données importantes qui situent Saint-Jean parmi les communes de même strate en France.

- Les dépenses réelles de fonctionnement pour un habitant sur la commune sont de 869,13 € par habitant. La moyenne nationale est de 1 135 €. Il y a donc un différentiel de plus de 300 € en plus sur la moyenne nationale.

- La moyenne nationale des produits des impositions directes est de 567 € par habitant alors que Saint-Jean se situe à 316 €. Il y a donc 250 € de différence.

- Encours de la dette : chaque Saint-Jeannais a une part de 0,02 % de la dette. La moyenne nationale est à 0,72%.

M. DURANDET ne conteste pas ces chiffres, mais tient à rajouter une donnée, celle du pourcentage de la masse salariale sur les dépenses de fonctionnement. Il est actuellement à 65% sur Saint-Jean alors que la moyenne de la strate est à 58%.

M. ESPIC rappelle à M. DURANDET que tout le secteur péri-scolaire est inclus dans la masse salariale et que c'est un choix de la municipalité.

Monsieur ESPIC donne la parole à M. BERLUREAU, directeur général des services, pour une présentation détaillée du budget prévisionnel 2018.

L'élaboration du budget 2018 de la commune s'est déroulée dans le cadre contraint précisé lors du débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu le 26 février dernier. Les ressources des collectivités se raréfient, obligeant les collectivités à resserrer leurs dépenses.

C'est le travail qui a été mené avec l'ensemble des services municipaux afin de garantir la pérennité des services publics de qualité de la commune de Saint-Jean, mais aussi pour assurer la réalisation des projets décidés par le Conseil municipal.

Le budget prévisionnel de fonctionnement 2018

Le budget de fonctionnement prévisionnel de la commune s'équilibre à **11 038 528,25 €**.

9 805 974 € de **recettes réelles de fonctionnement** sont prévues, et sont composées :

- pour 7 302 759 € des produits de la fiscalité, des taxes et des contributions diverses, dont :
 - 3 610 259 € de contributions directes (en fonction des taux proposés précédemment) ;
 - 3 000 000 € d'attribution de compensation versée par Toulouse Métropole ;
 - 130 000 € de dotation de solidarité communautaire versée par Toulouse Métropole,
 - 500 000 € de taxes additionnelles aux droits de mutation ;
- pour 1 711 900 € de dotations et participations, dont :
 - une évaluation de la dotation forfaitaire à 770 000 €, en baisse de 4 % par rapport à 2017 ;
 - 136 000 € de compensations fiscales
 - 751 500 € de participation, notamment de la CAF

- pour 659 700 € des produits des services correspondant en partie aux paiements des prestations périscolaires et extrascolaires ainsi qu'à la participation des usagers à la cantine scolaire et les recettes que perçoit le secteur culturel lors des spectacles ;
- pour 22 500 € d'atténuation de charges de personnel (remboursement d'indemnités journalières pour les agents non titulaires par la Sécurité Sociale) ;
- pour 69 000 € des autres produits de gestion courante, provenant des locations des locaux communaux.

Les recettes réelles sont complétées par 426.44 € de recettes d'ordre et par 1 232 128.81 € **d'affectation du résultat** 2017.

Les **dépenses réelles de fonctionnement** ont fait l'objet d'un difficile travail de réduction, tout en prenant en compte des évolutions de dépenses obligatoires et l'ouverture des Granges. De ces faits, les dépenses réelles de fonctionnement sont **en baisse de 0.10 %** par rapport aux dépenses réelles constatées au compte administratif 2017.

Premier poste de dépense, les **charges de personnel** ont été fixées à **6 275 392 €**, (- 0.56% par rapport au CA 2017) tout en prenant en compte les évolutions d'échelon et de grade des agents de la collectivité, mais aussi le protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et la mise en œuvre du Rifseep.

Les **charges à caractère général** sont prévues à hauteur de **1 869 887 €**, soit une évolution de + 3.94% par rapport au CA 2017.

Les **autres charges de gestion courante** ont été augmentées de 7.62 % et sont prévues à **1 075 000 €**, notamment par la participation décalée dans le temps de la commune au SDEHG (syndicat d'électricité). L'enveloppe globale des subventions aux associations est en hausse en raison d'une subvention exceptionnelle pour l'ADMNET. Celle au CCAS est légèrement en baisse.

Pour cette année 2018, la commune doit faire face pour la troisième année consécutive, au Fonds de péréquation intercommunal des ressources (**FPIC**) pour un montant estimé de **100 000 €** (+ 10 000 € par rapport à 2017). Elle ne s'acquittera pas cette année de la **pénalité « SRU »** pour insuffisance de logements sociaux, en raison de la vente avec moins-value du terrain chemin de Belbèze. Le taux de logements sociaux sur la commune est, pour cette année, de 14,95 %.

Enfin, les **charges financières** (intérêts des emprunts en cours) seront de **5 637 €** et 7 000 € de charges exceptionnelles sont prévues dans le cadre d'annulations de titres.

Ainsi, **l'épargne nette prévisionnelle** pour l'année 2018 s'élève à **392 276 €**.

Cette épargne nette contribue à autofinancer l'enveloppe des investissements prévisionnels 2018, tout comme l'affectation du résultat de fonctionnement 2017 ainsi que l'affectation du résultat d'investissement 2017.

Le budget d'investissement prévisionnel 2018

La section d'investissement du budget primitif de la commune s'équilibre à **6 094 243 €**.

Outre les restes à réaliser de l'année 2017 (**1 346 122 €**) et le remboursement du capital des emprunts (**79 279 €**), **4 281 829 €** de nouveaux investissements sont prévus.

Le montant des **restes à réaliser 2017** comprend, entre autres, 1 166 163 € de travaux pour le projet des « Granges », 24 840 € pour les études concernant l'école du centre, 19 477 € pour l'informatique (dont la téléphonie IP), 12 827 € pour l'accessibilité PMR des bâtiments, 12 600 € pour le raccordement des bâtiments à la fibre optique, 10 550 € pour les travaux des groupes scolaires (notamment Preissac)

Quant **aux nouveaux investissements**, ils concernent principalement :

- la poursuite d'installation des clôtures pour l'éco pâturage pour 20 900 € ;
- la réfection de l'hôtel de ville et des bâtiments municipaux pour 125 000 € ;
- le renouvellement du matériel des services municipaux, pour environ 138 000 € ;
- la poursuite de la construction des Granges pour 116 479 €
- les travaux de réfection de l'école de Preissac pour 308 000 €
- l'informatique (notamment téléphonie IP) pour 140 000 €
- la réhabilitation du gymnase A. Jany pour 40 000 €
- la poursuite des travaux au boulodrome pour 7 700 €
- l'amélioration du cimetière pour 38 500 €
- les installations sportives de la commune pour 9000 €,
- la réfection des ateliers municipaux pour 120 000 €
- la réhabilitation du cœur de ville pour 84 000 €
- les travaux dans les copropriétés pour 39 500 €
- la participation à la rénovation de la piscine de l'Union pour 100 000 €
- la mise en œuvre de la vidéoprotection pour 100 000 €

Ces investissements seront financés par :

- 280 035 € de restes à réaliser en recettes ;
- du FCTVA, estimé à 385 000 € ;
- 430 000 € de subvention pour le projet « les Granges » et la vidéoprotection ;
- un virement de 1 115 988.91 € de la section de fonctionnement ;
- l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 3 210 652.47 €.

L'ensemble des choix qui sont présentés amène à un **équilibre général du budget primitif 2018** de la commune de Saint-Jean à **17 132 773.18 €**.

Madame VIU souhaite savoir si les 38 000€ de dépenses affectées au cimetière comprennent la mise en conformité du jardin du souvenir et si c'est le cas quand va-t-il se faire ?

Monsieur MASSAT répond que des travaux sont prévus pour le clôturer. Il ajoute que des cases de columbarium supplémentaires vont-être ajoutées

Intervention de Monsieur DURANDET :

Merci pour cette présentation du Budget prévisionnel 2018.

Nous apportons ici nos remarques sur ce budget.

Votre budget est en équilibre comme la loi l'oblige.

Il est construit sur des concepts et choix politiques qui prévalent maintenant depuis plusieurs années, voire décennies, et issus de la situation d'avant la crise de 2008.

Mais vu les impacts de celle-ci, les dotations d'État ont fortement diminuées et du coup, ce modèle est en fin de vie.

De plus, l'État semble vouloir encadrer plus sérieusement les budgets des communes car, il est vrai, certaines ont largement dérapé et ont fait payer l'addition à leurs habitants.

Derniers exemples de reprise en main de l'État:

- la suppression de la gestion par la commune de la taxe d'habitation, en 3 ans, avec son remplacement par une dotation,
- et l'encadrement de la hausse du budget de fonctionnement à 1,35% pour Toulouse Métropole et 1,2 % pour les autres.

Dans ces conditions, ce budget ne nous semble plus adapté à la situation actuelle.

Ceci étant, nous notons quelques avancées dans les propositions de la Majorité, avancées issues pour partie de nos remarques depuis le début de ce mandat.

- audit de fonctionnement des services municipaux et lancement d'actions d'amélioration
- réorganisation des services municipaux
- gestion améliorée des ressources humaines, notamment la gestion des départs en retraite de personnels municipaux
- baisse des charges courantes et générales depuis le début du mandat
- redressement de l'Épargne brute après une baisse régulière depuis le début du mandat et la chute de 2016
- pas de souscription de nouvel emprunt sans un véritable projet communal utile à nos concitoyens et adapté à nos besoins

Malgré cela, des progrès restent à faire:

- meilleur encadrement de la gestion financière des associations bénéficiant de subventions communales (des exemples récents nous inquiètent...)
- maîtrise des dépenses de charges courantes et générales (augmentation prévue pour cette année...)
- mise en œuvre d'actions permettant la transition énergétique et la diminution de nos charges de fonctionnement (pourquoi ne pas favoriser l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux, notamment les neufs ?)

Pour progresser, les concepts et les hypothèses de la gestion communale doivent être revus : que doit-on instaurer comme services publics pour répondre aux nouveaux besoins de nos concitoyens?

Mais corrélativement, que doit-on réduire ou supprimer dans les services actuels, qui ne correspondent plus à la vie au 21ème siècle ou qui ne sont pas suffisamment utilisés?

Cela nécessite un nécessaire changement de posture et un gros travail d'analyse des services rendus actuels, en intégrant la fréquentation, les moyens humains et matériels, les aides financières, le coût à charge des utilisateurs ainsi que le reste à charge supporté par la collectivité, c'est à dire nos concitoyens.

Dans ces conditions, nous ne pouvons pas voter pour ce budget 2018.

Je vous remercie de nous avoir écoutés.

Monsieur ESPIC rappelle que la commune n'a pas attendu les conseils de gestion de Monsieur DURANDET.

La politique budgétaire de la commune résulte d'un choix politique. Pour maintenir les services communaux, il fallait stabiliser les dépenses, ce qui a été fait.

Il est également inenvisageable de supprimer des services municipaux très appréciés et utilisés par les Saint-Jeannais notamment dans les secteurs éducation et social. La volonté de la municipalité est de les maintenir sans augmenter la pression fiscale et essayer, quand c'est possible, de les développer.

La municipalité a prouvé depuis des années qu'elle sait gérer car la restructuration des services a permis de faire des économies non négligeables et même de les développer.

Madame MORETTO ajoute, que la construction des Granges illustre bien l'adéquation de Saint-Jean avec la modernité. Cette construction résulte, à l'origine, d'un projet innovant, avec notamment le respect des qualités environnementales. La gestion de ce bâtiment est également inédite, car elle laisse une place importante aux associations. La commune a reçu les félicitations de la CAF et des partenaires associatifs.

Tout est fait pour se renouveler et être à l'écoute des administrés, notamment dans le cadre de la politique participative, souhaitée par Madame le Maire et mise en place par la collectivité. La commune a concerté avec les administrés et tous les représentants associatifs pour être au plus près des besoins des Saint-Jeannais. Elle se situe réellement dans une démarche d'évaluation de qualité des besoins de ses administrés.

Monsieur DURANDET trouve néanmoins dommage de ne pas avoir équipé Les Granges de panneaux photovoltaïques. Les possibilités techniques actuelles génèrent de gros avantages en termes de charges de fonctionnement.

Monsieur BERLUREAU explique que pour installer des panneaux photovoltaïques, il est nécessaire d'étudier le retour sur investissement et que dans ce cas précis, il n'est pas apparu intéressant.

Madame le Maire répond à Monsieur DURANDET à propos de l'ADMNET, suite à une question qu'il a posé en commission finances.

La collectivité avait fait une avance sur subvention à cette association déductible l'année suivante. Les Granges, au regard de leur typologie d'occupation, ont des retours sur investissements sur 20-25 ans. Aujourd'hui les bâtiments consomment moins et les retours sur investissements sont trop importants pour pouvoir les amortir rapidement.

Déclaration de Monsieur COUZI au nom du groupe communiste :

La phase 1 de l'entreprise de démolition des services publics engagée par le précédent gouvernement avec la baisse de la dotation globale de fonctionnement se poursuit avec le nouveau. Pour la commune de Saint Jean, la baisse cumulée atteint aujourd'hui plus de 2 580 000 €.

Phase 2 de cette entreprise, la disparition progressive de la taxe d'habitation qui commence cette année et va se poursuivre progressivement jusqu'en 2020.

L'état s'est dit-on engagé à compenser à l'euro près cette baisse de ressources pour les collectivités.

Mais elle se traduit inévitablement par une perte d'autonomie pour celles-ci car, à terme, plus de possibilités de revaloriser les taux d'imposition et donc plus de perspectives pour les communes d'augmenter leurs ressources.

Nous n'avons eu de cesse de dénoncer ces baisses de dotations de l'état lors des votes des précédents budgets et d'annoncer qu'après les restrictions budgétaires viendraient les réductions sur les dépenses de personnel. Nous avons été les seuls ici en conseil municipal.

En cette année 2018 nous y voilà : le Bâtiment Intergénérationnel les Granges va être mis en fonctionnement. Le budget de notre commune prévoit de confier à une société privé l'entretien de ces locaux. En parallèle, trois personnels partent en retraite et un seul recrutement va être effectué. L'objectif affiché est de limiter la masse salariale sur le budget de fonctionnement et ainsi stabiliser nos dépenses de personnel.

Nous, élus communistes de cette majorité, dénonçons ces non-renouvellements de personnels et ceux à prévoir dans les années futures.

Nous, élus communistes de cette majorité, dénonçons cette externalisation de l'entretien du bâtiment les Granges.

Nous sommes, pour notre part, favorables à un service public de qualité assuré par nos agents et sommes hostiles à toute forme d'externalisation de quelque nature que ce soit.

Une partie de l'opposition municipale doit être ravie de constater que les personnels partant en retraite sont de moins en moins remplacés et que nous avons recours à l'externalisation.

Cela fait des années maintenant qu'ils dénoncent une masse salariale trop importante.

Bonne nouvelle pour eux alors que les dépenses de fonctionnement de la commune soient maîtrisées.

A moins qu'ils ne trouvent que ce n'est pas encore assez et que vous soyez, vous agents de la commune, encore trop nombreux à peser sur les finances de la commune.

Nous, nous, pensons au contraire que les services publics ne sont pas qu'un coût mais aussi une richesse pour notre commune.

Sur le lien de ce trimestre, figurait en page d'expression libre de la majorité, tout un paragraphe sur lequel on pouvait lire « lorsqu'il s'agit d'entretenir le patrimoine communal ou les nombreux espaces verts communaux, ils sont là (les agents).

Un peu plus haut, un autre paragraphe mentionnait « à l'heure où leur statut est fortement ébranlé, il nous apparaît important de souligner le rôle prépondérant de celles et ceux qui mettent en œuvre, au quotidien, les services publics auxquels nous sommes attachés.

De notre côté, nous nous battons à chaque fois qu'il sera nécessaire de le faire dès lors que le service public et ses agents seront menacés, qu'il s'agisse pour quelques heures ou pour quelques mois.

Que chacune et chacun d'entre nous ce soir prenne la mesure de ce qu'il va choisir pour notre municipalité.

C'est ce que nous ferons en votant contre ce budget proposé et pour les raisons que nous venons de vous exposer.

Madame le Maire prend note de la déclaration de M. COUZI. Cependant, elle tient à rappeler les conditions d'externalisation. A l'issue de réunion de concertation, il a été décidé d'externaliser le ménage aux Granges, en raison d'un absentéisme trop important qui n'incitait pas le personnel d'entretien à assumer une tâche supplémentaire d'importance. L'entreprise choisie est basée à Saint-Jean. Un contrat a été signé jusqu'au mois d'août, ce qui permettra à la collectivité de prendre des dispositions plus ajustées.

Madame MORETTO ajoute que le combat de la majorité municipale a toujours été la défense du service public. Cependant, on constate qu'il y a une différence notable entre les théories et la réalité et les contraintes du terrain. : le même nombre d'agents, un personnel vieillissant et une surface plus importante à couvrir. La journée du Bien-Être au travail qui s'est déroulée aujourd'hui marque la volonté de la collectivité de travailler sur la prévention. C'est pourquoi, il n'est pas acceptable de dire que nous cassons le service public. Tant que cela sera possible, le service public sera toujours privilégié.

Monsieur COUZI explique qu'il est conscient de la baisse des dotations, néanmoins, des solutions existaient pour ce budget dont on aurait pu parler.

Madame VEZIAN insiste sur la prévalence du service public mais également sur la protection des agents.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à la majorité, le budget primitif 2018 de la commune.

Voix pour	23
Voix contre	8
Abstentions	2

Contres de Mmes VIU, MIKHAÏLOFF, LE FLAHAT, FLORES, et de MM COUZI, TAMALET, DURANDET et SOL
Abstentions de MM. SAULNIER et CHRISTMANN

5 – RESSOURCES HUMAINES

Affaire 7 : Composition du Comité Technique commun entre la Ville de Saint-Jean et le C.C.A.S.

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération en date du 3 juillet 2014, a été créé un Comité Technique commun entre la ville de Saint-Jean et le CCAS.

En vue des élections professionnelles du 6 décembre 2018, le nombre des membres titulaires et suppléants au Comité Technique doit être fixé.

Il est proposé au Conseil Municipal, après la consultation des organisations syndicales le 6 mars 2018, de maintenir le paritarisme numérique en fixant le nombre des membres titulaires à 3 représentants de la commune et 3 représentants du personnel, et autant de suppléants.

Il est également proposé de recueillir lors des séances du Comité Technique l'avis des représentants de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la proposition qui vient de lui être faite.

Voix pour	33
Voix contre	0
Abstentions	0

6 – SERVICE TECHNIQUES

Affaire 8 : Enveloppe annuelle prévisionnelle pour petits travaux relevant de la compétence du SDEHG.

Rapporteur : Monsieur Gérard MASSAT, Adjoint Travaux

Afin de pouvoir réaliser sous les meilleurs délais des petits travaux inopinés relevant de la compétence du SDEHG, il est proposé de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10 000 € maximum de participation communale.

Les règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De décider de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 € sur ses fonds propres.

- De charger Madame le Maire :

- d'adresser par écrit au Président du SDEHG les demandes de travaux correspondantes ;
- de valider les études détaillées transmises par le SDEHG ;
- de valider la participation de la commune ;
- d'assurer le suivi des participations communales engagées.

- De préciser que chaque fois qu'un projet nécessitera la création d'un nouveau point de comptage, il appartiendra à la commune de conclure un contrat de fourniture d'électricité

- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif aux travaux correspondants.

Voix pour	33
Voix contre	0
Abstentions	0

Affaire 9 : Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom, chemin Lapeyrière

Rapporteur : Monsieur Gérard MASSAT, Adjoint Travaux

Suite à la demande de la commune du 18 octobre dernier concernant l'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom chemin Lapeyrière, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de cette opération (11AS207/208/209) comprenant :

Basse tension

- Dépose d'environ 300 mètres de réseau basse tension aérien sur le chemin de Lapeyrière entre le rond-point et le N°28.
- Construction de 300 mètres de réseau basse tension souterrain en câble HN 3x150+70 mm² avec reprise des branchements existants (y compris en parties privative jusqu'à la pénétration en pied de façade du bâti).

Éclairage public

- Dépose de 6 lanternes sur poteau béton.
- Fourniture et pose de 10 ensembles d'éclairage public composés de mâts cylindro-coniques, hauteur 7 mètres et supportant une lanterne de type "routière" équipée de lampe 45 Watts LED équipée de driver bi-puissance.
- Remplacement de la commande d'éclairage public vétuste et mise en place d'une horloge astronomique.

France Télécom

- Ouverture d'une tranchée en commun avec les réseaux électriques au propre réseau de Télécommunications.
- Pose des tubes PVC et chambre de tirage fournis par ORANGE.
- Test et vérification suivant réglementation ORANGE.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	19 696€
• Part SDEHG	79 200€
• Part restant à la charge de la commune (Estimation)	24 854€
Total	123 750€

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 41 250€. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Monsieur DURANDET demande si ces travaux sont préliminaires à la création d'un trottoir ce que confirme Monsieur MASSAT.

Monsieur DURANDET souhaite connaître la date à laquelle seront effectués les autres travaux.

M. MASSAT répond qu'ils ne seront pas effectués avant un an.

Monsieur DURANDET propose l'opportunité, comme les tranchées sont ouvertes pour l'effacement des réseaux, de faire passer la fibre.

Monsieur MASSAT répond que cette opération n'est pas prévue dans le budget des effacements de réseaux.

Monsieur DESTIGNY pense qu'il s'agit plus d'un problème de synchronisation avec SFR qui traite en priorité la mise en œuvre de la fibre pour tout ce qui est enterré.

Madame MELOU, directrice des Services Techniques explique qu'il ne sera pas nécessaire de percer à nouveaux des tranchées car SFR utilisera les fourreaux d'Orange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté,**
- **de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus pour la partie électricité et éclairage,**
- **de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune en fond propre,**
- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et de s'engager à verser au SDEHG une contribution correspondante,**
- **de solliciter l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.**

Voix pour	33
Voix contre	0
Abstentions	0

Madame le Maire tient à remercier l'ensemble des services qui ont participé à l'élaboration du budget, directeurs de pôles et agents.

Affaire 10 : Effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom au lotissement « Les Castors » - 2^e tranche

Rapporteur : Monsieur Gérard MASSAT, Adjoint Travaux

Suite à la demande de la commune du 12 mars dernier concernant l'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et France Télécom au lotissement « Les Castors » - 2^{ème} tranche, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de cette opération (11AS210/211/212) comprenant :

Basse tension

- Dépose d'environ 600 mètres de réseau basse tension aérien sur la rue des primevères, rue des marguerites et boulevard des pensées.
- Construction de 600 mètres de réseau basse tension souterrain en câble HN 3x150+70 mm² avec reprise des branchements existants (y compris en parties privative jusqu'à la pénétration en pied de façade du bâti).

Éclairage public

- Dépose de 19 lanternes sur poteau béton.
- Fourniture et pose de 25 ensembles d'éclairage public composés de mâts cylindro-coniques, hauteur 7 mètres et supportant une lanterne de type "routière" équipée de lampes 45 Watts LED équipée de driver bi-puissance.

- Remplacement de la commande d'éclairage public vétuste et mise en place d'une horloge astronomique.

France Télécom

- Ouverture d'une tranchée en commun avec les réseaux électriques au propre réseau de Télécommunications.
- Pose des tubes PVC et chambre de tirage fournis par ORANGE.
- Test et vérification suivant réglementation ORANGE.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour la partie électricité et éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	63 488€
• Part SDEHG	255 200€
• Part restant à la charge de la commune (Estimation)	80 062€
Total	398 750€

Ces travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de 137 500€. Le détail est précisé dans la convention jointe en annexe, à conclure entre le SDEHG, Orange et la commune.

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Une fois les études et plannings des différents maîtres d'ouvrages arrêtés, l'opération sera soumise au bureau du SDEHG pour inscription au programme d'effacement de réseaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver l'Avant-Projet Sommaire présenté,**
- **de s'engager à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus pour la partie électricité et éclairage,**
- **de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune en fond propre,**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante,**
- **de solliciter l'aide du Département pour la partie relative au réseau télécommunication.**

Voix pour	33
Voix contre	0
Abstentions	0

Affaire 11 : Rénovation de l'éclairage public au lotissement « Le Marquisat » - 3^e tranche comprenant les rues Abebe Bikila, Géo André, Pierre de Coubertin, Fausto Coppi, Marcel Cerdan et Jean Bouin

Rapporteur : Monsieur Gérard MASSAT, Adjoint Travaux

Suite à la demande de la commune du 29 septembre dernier concernant la rénovation de l'éclairage public au lotissement « Le Marquisat » - 3^{ème} tranche comprenant les rues Abebe Bikila, Géo André, Pierre de Coubertin, Fausto Coppi, Marcel Cerdan et Jean Bouin, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (11AS206) :

- Construction d'un réseau souterrain d'éclairage public d'environ 1400 mètres de longueur en conducteur U1000RO2V issu des postes P508 "MARQUISAT1" et P52 "DUBELLAY".
- Dépose de 49 ensembles d'éclairage public vétustes.
- Fourniture et pose de 50 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât cylindro-conique de 7 mètres de hauteur en acier thermo-laqué et supportant un appareil d'éclairage public de type routier équipé d'une lampe 35W à économie d'énergie.
- Raccordement au réseau électrique.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	49 803€
• Part SDEHG	202 400€
• Part restant à la charge de la commune (Estimation)	64 047€
Total	316 250€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver l'Avant-Projet Sommaire,**
- **de décider de couvrir la part restant à la charge de la commune sur ses fonds propres.**

Voix pour	33
Voix contre	0
Abstentions	0

Affaire 12 : Compétence Assainissement – Loi MAPTAM – Transfert des équipements nécessaires à l'exercice des compétences à Toulouse Métropole

Rapporteur : Monsieur Gérard MASSAT, Adjoint Travaux

Conformément à l'article 43 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), codifié à l'article L.5217-5 alinéas 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Toulouse Métropole doit se voir transférer, de plein droit, de la Ville de Saint-Jean, la pleine propriété des équipements situés sur le territoire de ladite commune qui sont utilisés pour l'exercice de compétences obligatoires.

Ces transferts s'opèrent à titre gratuits.

Dans ce cadre, la commune de Saint-Jean a proposé le transfert de propriété de quatre équipements identifiés comme pouvant être transférés immédiatement au titre de la compétence « gestion des services d'intérêt collectifs – assainissement et eau ».

Le tableau détaillant la consistance des équipements transférés en pleine propriété à Toulouse Métropole est annexé à la présente.

Madame FLORES demande pourquoi ce transfert s'effectue maintenant alors que la délégation eau et assainissement est une compétence de Toulouse Métropole bien antérieure.

Madame le Maire donne la parole à Monsieur BERLUREAU qui explique que les transferts sont des procédures longues. Quand la compétence est transférée, le service l'est également. Vient ensuite la rédaction de tous les actes et projets afin de transférer comptablement et en termes de propriété les équipements ainsi que tout le travail d'identification des parcelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **conformément à la loi MAPTAM n°2014-58 du 27 janvier 2014, de transférer à Toulouse Métropole les équipements nécessaires à l'exercice des compétences métropolitaines obligatoires détaillés dans le tableau joint en annexe. Ce transfert interviendra à titre gratuit conformément à la loi MAPTAM.**
- **d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes et documents en relation avec cette opération.**

Voix pour	33
Voix contre	0
Abstentions	0

7 – CULTURE

Affaire 13 : Précision apportée aux nouveaux tarifs applicables à la Médiathèque, à la Ludothèque et au Centre social de la Commune de Saint-Jean

Du fait de l'ouverture différée de l'établissement « Les Granges » au public, il est proposé de modifier les durées et modalités d'adhésion comme suit :

- Les adhésions annuelles prises après le 1^{er}/09/2017 tant à la Bibliothèque qu'à la Ludothèque, sont prolongés pour une durée de 6 mois.
- Les adhésions Ludothèque et Bibliothèque, prises entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 août 2017, sont prolongées également de 6 mois supplémentaires.

- cette adhésion devient unique pour l'ensemble des usagers : Médiathèque, Ludothèque et Espace Famille et intergénérationnel, à compter de la présente délibération
- Application des tarifs réduits pour les spectacles Culture pour les détenteurs de cette carte d'adhésion

De ce fait, la délibération en date du 26 février 2018 fixant la tarification des spectacles, animations et ateliers organisés par la Médiathèque et la Ludothèque ainsi que par le Service Culture, est modifiée, la gratuité pour les usagers du Centre social n'ayant plus lieu d'exister. Il est précisé que la gratuité est appliquée uniquement aux enfants accompagnés des professionnels de la Petite Enfance (EAJE et Assistantes maternelles).

Monsieur SAULNIER souhaite connaître le montant de l'adhésion.

Madame MORETTO répond qu'elle est de 15€ pour les Saint-Jeannais, 25€ et 5€ pour les extérieurs, les minimas sociaux, les demandeurs d'emploi et les étudiants Saint-Jeannais et 10€ pour les extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, se prononce favorablement sur les durées d'adhésion ainsi que sur le principe d'adhésion commune, applicables à compter de l'adoption de la présente délibération

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	5

Abstentions de Mmes MIKHAÏLOFF, LE FLAHAT, FLORES, et de MM. DURANDET et SOL

8 – QUESTIONS DIVERSES

Vœu du Conseil municipal de Saint-Jean, adressé à Monsieur le Président de Toulouse Métropole pour un débat public sur la gestion de l'eau et de l'assainissement

Dans quelques mois Toulouse Métropole choisira son mode de gestion de l'eau et de l'assainissement pour une durée de 12 ans. En effet, le contrat eau-assainissement liant la société Véolia et la Ville de Toulouse viendra à échéance au mois de février 2020. Il en sera de même pour la plupart des contrats de délégation de service public ainsi que pour les marchés de prestation des autres communes de la Métropole.

Afin d'anticiper cette échéance, la Métropole a décidé de réaliser une étude comparative entre les deux modes de gestion envisageables et qui coexistent aujourd'hui sur le territoire : le système de la régie publique et la délégation de service public à une société privée.

Pour nous, élus du Conseil municipal de Saint-Jean, l'eau est un bien commun qui, dans un contexte de changement climatique, connaît et connaîtra une raréfaction constante.

Cela pose la question fondamentale de l'accès équitable pour tous à cette ressource.

Par ailleurs, la préservation de cette ressource vitale, de sa qualité sanitaire et l'évolution de son coût nécessitent un réel contrôle citoyens par les élus et les associations d'usagers. De notre point de vue, seule la puissance publique peut pleinement garantir ce contrôle.

Nous constatons d'ailleurs aujourd'hui, en France et en Europe, que de nombreuses agglomérations et métropoles (Paris, Nice, etc.) font le choix de passer à une gestion publique de l'eau, solution qui permet de rendre le meilleur service public au meilleur coût.

Le choix entre une gestion publique ou privée de l'eau et de l'assainissement dès à présent ne peut pas se passer d'un débat public et démocratique. La décision de déléguer la gestion de l'eau à une société privée engagerait les communes de la Métropole pour plusieurs mandats, sans que jamais l'électeur n'ait pu donner son avis. Une décision prise à la fin de l'année 2018, sans réel débat public, constituerait donc un déni de démocratie.

Pour toutes ces raisons, dans une recherche de l'intérêt général, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean affirme sa volonté de défendre la gestion publique de l'eau et de l'assainissement et affirme que le choix du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement pour les 37 communes de la Métropole ne peut se faire sans un réel débat public. Nous invitons donc Toulouse Métropole à organiser ce débat citoyen en 2018, avant que la décision finale ne soit prise.

Madame le Maire précise qu'un bureau d'étude, NALDEO, a été désigné par la Métropole afin d'étudier les modes de régies (publiques et privées) qui seraient les plus intéressants pour les collectivités. Elle pense qu'un débat, associant les citoyens, aurait été nécessaire.

Monsieur SAULNIER a pu constater qu'en circulant dans Toulouse, une communication a été lancée afin d'éviter le gaspillage de l'eau. Il estime que cette communication pourrait être mise en place dans toutes les collectivités, et notamment à Saint-Jean, afin de sensibiliser le public.

Madame le Maire précise que ça a été fait sur le bulletin municipal et que par souci d'économie de l'eau, les suspensions florales ne seront pas installées.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	5

Abstentions de Mmes MIKHAÏLOFF, LE FLAHAT, FLORES, et de MM. DURANDET et SOL

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a interpellé M. MOUTADAS, directeur de la Poste de L'Union, à travers un courrier commun avec Monsieur le Maire de L'Union, Marc Péré.

« Monsieur le Directeur,

Nous avons été informés de négociations en cours au sein du service courrier de la Poste visant à modifier le nombre de tournées des facteurs de la zone L'Union-Saint-Jean. Nous souhaitons par ce courrier exprimer notre préoccupation devant une éventuelle future dégradation du service rendu par les agents de la Poste si le nombre de tournées devait être baissé. Nous souhaitons également exprimer avec force notre attachement à cette mission de service public que rend la Poste auprès de ses usagers.

De plus, le nombre d'habitants des villes de L'Union et Saint-Jean est appelé à augmenter vu les projets immobiliers en cours prévus dans nos villes. A L'Union, il y aura 450 logements neufs dans les 12 prochains mois, à Saint-Jean, ce sera 300. Donc, 750 logements neufs seront construits dans l'année dans nos deux villes.

Nous sommes persuadés que comme nous vous partagez cet attachement au Service Public et que dans les arbitrages en cours, la qualité et la célérité du service rendu aux usagers feront les priorités qui guideront ces choix. »

Madame le Maire apprend aux membres du Conseil que M. Péré et elle-même ont reçu le Directeur de la Poste qui a expliqué que depuis 3 ans il avait été constaté une baisse de 15% du courrier. La Poste est donc contrainte de réorganiser ses services. Sur les 21 postes de facteurs qui officient sur Saint-Jean et L'Union, il est certainement probable que la poste en supprime un.

La pause méridienne sera elle aussi réorganisée. En effet, les facteurs travaillent de 7h00 à 14h30 sans pause. Ils devront désormais cesser leur activité durant 40 minutes et vont donc terminer leur service plus tardivement. Les tournées seront assurées sans changement.

Néanmoins, un mouvement de grève se prépare pour samedi matin à L'Union. Madame le Maire ira à la rencontre des facteurs afin d'entendre leurs revendications.

Mme VIU précise qu'une délégation de facteurs sera également présente sur le marché de Saint-Jean samedi matin.

Aucune autre question n'étant évoquée, la séance est clôturée à 19h50.